

Le Conseil d'administration du SDIS de la Loire

Les 5 membres du bureau du Conseil d'administration



Bernard PHILIBERT

Président



Marianne DARFEUILLE

1^{ère} vice-présidente



Claude GIRAUD

2^{ème} vice-président



Georges DRU

3^{ème} vice-président



Claude LIOGIER

5^{ème} membre du bureau

Les 14 représentants du Département de la Loire



Bernard BONNE

Président
du Département de la Loire
Pilat



Marianne DARFEUILLE

Conseillère
départementale
Feurs



Jean-Claude CHARVIN

Conseiller
départemental
Rive-de-Gier



Fabienne PERRIN

Conseillère
départementale
Saint-Étienne 1



Jean-Yves BONNEFOY

Conseiller
départemental
Montbrison



Bernard PHILIBERT

Conseiller
départemental
Sorbiers



Colette FERRAND

Conseillère
départementale
Saint-Just-Saint-Rambert



Clotilde ROBIN

Conseillère
départementale
Charlieu



Hervé REYNAUD

Conseiller
départemental
Saint-Chamond



Valérie PEYSSELON

Conseillère
départementale
Pilat



Pierre-Jean ROCHETTE

Conseiller
départemental
Boën



Nadia SEMACHE

Conseillère
départementale
Saint-Étienne 6



Pierrick COURBON

Conseiller
départemental
Saint-Étienne 3



Nathalie DESA FERRIOL

Conseillère
départementale
Firminy

Les 7 représentants des communes



Claude LIOGIER

Adjoint au Maire
de Saint-Étienne



Claude GIRAUD

Maire de
Montrond-les-Bains



Olivier GAULIN

Adjoint au Maire
de Montbrison



Jean-Claude REYMOND

Adjoint au Maire
de Fiminy



Pascale OFFREY

Adjointe au Maire
de Saint-Chamond



Michel ROBIN

Maire de Périgneux



Luc FRANCOIS

Maire de
La Grand-Croix

Le représentant du Roannais agglomération



Georges DRU

Vice-président du
Roannais agglomération

Assistent de plein droit aux séances du Conseil d'administration :

Le préfet ou son représentant
Le payeur départemental

Assistent avec voix consultative :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire
Le médecin-chef du service de santé et de secours médical
Le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire

Les représentants des sapeurs-pompiers :

1 officier sapeur-pompier professionnel
1 sapeur-pompier professionnel non-officier
1 officier sapeur-pompier volontaire
1 sapeur-pompier volontaire non-officier